

Barbara Sagnol
Sage-femme

Numéro INAMI :
Numéro BCE :

DESCRIPTION DES SOINS	MONTANT TOTAL	INTERVENTION INAMI	A LA CHARGE DU PATIENT	
			TICKET MODERATEUR	SUPPLEMENT
Injection Code nomenclature : 421993	Non Bim Bim			
Première séance individuelle d’obstétrique Code nomenclature : 428116	Non Bim Bim			
Séance individuelle d’obstétrique Code nomenclature : 428153	Non Bim Bim			
Préparation individuelle à l’accouchement Code nomenclature : 428396	Non Bim Bim			
Préparation collective à l’accouchement (2 à 5 femmes enceintes) Code nomenclature : 428411	Non Bim Bim			
Surveillance et soins postnatals à partir du sixième jour du postpartum Code nomenclature : 428514	Non Bim Bim			
Si vous avez des questions supplémentaires, vous pouvez les poser à votre prestataire de soins.				

?

Non conventionné

Non Bim

Bim

Montant total

Intervention INAMI

Ticket modérateur patient

Supplément patient

Un dispensateur de soins conventionné peut s’écarter des tarifs de l’INAMI

Bénéficiaire sans intervention majorée

Personne qui a droit à une intervention plus élevée de l’INAMI (bénéficiaire de l’intervention majorée).

Montant maximal que vous payez pour ces soins. Il se compose de l’intervention de l’INAMI, du ticket modérateur et des suppléments éventuels .

Partie du tarif que l’assurance obligatoire soins de santé prend en charge.

Partie maximale du tarif que vous prenez en charge, à côté des suppléments éventuels.

Montant maximal qu’un dispensateur de soins facture en plus de l’honoraire INAMI

€

Que payez-vous chez le dispensateur de soins ?

Le montant total. Votre mutualité vous rembourse ensuite le montant de l'intervention de l'INAMI
OU
Uniquement le ticket modérateur et les suppléments éventuels (si le dispensateur applique le tiers payant)

!

Ces tarifs s’appliquent uniquement aux personnes assurées auprès de l’assurance obligatoire soins de santé qui remplissent toutes les conditions de remboursement, et si ces conditions de remboursement sont remplies.

**Vous avez le droit d'obtenir toute information
quant aux répercussions financières des soins.**